

CA UNSS 8 janvier 2015

Intervention sur le Rapport Général - Benoit HUBERT SNEP-FSU

Tout d'abord nous tenons à remercier l'UNSS pour la qualité des documents qui nous sont fournis. Ils nous permettent de mesurer l'engagement des jeunes dans la pratique sportive scolaire mais aussi celui de tous les acteurs et partenaires du sport scolaire depuis le ministère et les services déconcentrés de l'EN et de l'UNSS jusqu'aux enseignants d'EPS, chefs d'établissements, parents d'élèves, collectivités et mouvement sportif.

Pour la 3^{ème} année consécutive la barre du million de licencié.es est franchie. Le nombre de licencié.es a augmenté de 0.27% malgré la diminution de 53 AS. Le sport scolaire continue de se développer ce dont nous pouvons tous nous féliciter ici.

Les remarques qui vont suivre visent à améliorer le contenu du rapport général parce qu'il se doit d'être un outil de communication fiable pour les acteurs, partenaires et observateurs du sport scolaire ainsi qu'une source d'informations pour les réflexions et ajustements à mener pour qu'il connaisse toujours davantage de réussites. Notre intervention se veut constructive et ambitieuse de faire évoluer et se développer le sport scolaire afin qu'il remplisse pleinement et toujours mieux sa mission de service public auprès des jeunes.

Nous devons souligner l'augmentation du nombre d'animateurs d'AS, effet sans doute d'un recrutement plus important d'enseignants d'EPS depuis ces dernières années et de la mise en œuvre du nouveau décret sport scolaire et de la note de service de mai 2014 qui permettent à la fois un meilleur taux d'encadrement des AS et une ouverture plus large de l'offre de pratiques vers les jeunes. Cela aurait d'ailleurs pu être souligné dans l'édito ou l'introduction de ce rapport général.

De la même manière, le changement de position administrative des directeurs et adjoints départementaux et des directeurs adjoints régionaux de l'UNSS aurait pu être précisé. Nous vous proposons donc de l'ajouter dans le chapitre I (P9).

On observe malgré tout un très léger fléchissement (-0.13%) du pourcentage d'élèves licenciés par rapport à la population scolarisée mais avec 21.43%, il reste au-dessus de celui de 2011-2012.

Quand on observe le détail par académie et par département dans l'UNSS en chiffres on peut constater que les taux de pénétration et le « classement » des académies et départements reste quasiment le même qu'en 2012-2013. Il convient néanmoins de s'interroger sur les évolutions de ces taux. Si 24 académies avaient augmenté leur taux de pénétration en 2012-2013, en 2013-2014 elles ne sont plus que 9 à le faire (soit quasiment l'inverse) et 63 départements sont en baisse c'est à dire deux fois plus qu'en 2012-2013. Nous devons conduire des analyses pour comprendre.

Les districts UNSS

On constate une diminution du nombre de district (-5) mais aussi du nombre de coordonnateurs de districts (-71). Or, comme il est souligné dans ce rapport, le district est un maillon essentiel de la

structure, il est indispensable de veiller à ce que l'offre de pratique et les formes diverses de rencontres ne se trouvent pas fragilisées par cette légère diminution. En croisant avec les données de l'UNSS en chiffres on observe que la rémunération des coordonnateurs de districts se fait essentiellement, et encore plus cette année, par le biais d'HSE, de moins en moins d'HSA et encore moins de décharges de service. Si en 2012-2013 un district disposait en moyenne d'un équivalent de 2.56 HSA, en 2013-2014 il n'est plus que de 2.32 HSA. L'indemnité par coordonnateur était en 2012-2013 de 1.75 HSA contre 1.62 HSA en 2013-2014. Certes ces données devraient évoluer avec les décrets indemnitaires pour les missions particulières mais nous tenons à les rappeler ici pour montrer qu'elles contribuent et sont nécessaires au bon fonctionnement des districts et à la reconnaissance de la fonction de coordonnateur.

La journée nationale du sport scolaire

Cette journée a été instituée par la circulaire du 20 août 2010. La valorisation du sport scolaire par cette journée n'est pas le seul fait du positionnement explicite du Directeur et de l'implication des directions régionales et départementales de l'UNSS mais aussi par l'implication des Recteurs, DASEN, chefs d'établissements –présidents d'AS et des enseignants d'EPS, cela pourrait être ajouté P18. Le rapport général pourrait également préciser le nombre d'AS qui programment et participent à un événement ou organisent une journée particulière dans les établissements. Des manifestations de districts ou départementales ont également lieu et sont sans doute enregistrées sur Opuss ou par les services déconcentrés de l'UNSS.

Il est à noter que 68.46% des AS ont complété la rubrique vie des AS permettant ainsi d'obtenir des statistiques bien plus fiables que celles de l'an dernier.

Les Associations sportives

Un « mémento parents » est annoncé, où en est-il ?

Rien n'est dit sur les difficultés financières des AS. Nous aurions pu avoir un bilan des AS qui ont fait une demande auprès du fonds national de solidarité. Nous savons que dans certaines académies, il existe également des « fonds d'aide », en questionnant les DR UNSS nous pourrions disposer de ces données.

Un bilan s'avère nécessaire pour mesurer réellement les difficultés des AS qui ne peuvent continuer d'être ignorées.

Combien d'AS ne sont pas en mesure d'honorer dès la rentrée le contrat qui leur est imposé ? En effet nous savons que lorsqu'une AS n'est pas en mesure d'honorer son contrat c'est le service régional (ou départemental) qui paie pour elle. Pourrait-on avoir ces informations ?

Au-delà du retour possible à la licence individuelle ou du choix chaque année entre le contrat normal et le contrat accompagné avec une réversibilité possible, nous demandons que d'autres paramètres de calcul soient envisagés pour les contrats licences : nous ne trouvons pas de cohérence avec la réalité des taux moyens de pénétration selon les types d'établissements.

Pour mémoire nous souhaitons rappeler les chiffres suivants :

PARAMETRES DE CALCUL DU CONTRAT		
<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>	<i>Lycée professionnel</i>
<i>27</i>	<i>20</i>	<i>18</i>
<i>TP = 25.37</i>	<i>TP = 15.03</i>	<i>TP = 14.96</i>

Les AS en difficulté et les situations critiques

Les AS à moins de 10% de licenciés sont en baisse (11.46% des AS contre 11.76 en 2012-2013)

Il serait intéressant de connaître les conditions qui ont permis cette évolution : est-ce le fruit du suivi par les observatoires académiques, est-ce dû à des changements au sein des EPLE, dans les projets d'AS, de districts ou du Plan départemental de développement ? Ces éléments d'analyses et les solutions proposées pourraient être mutualisés.

Les rencontres

Nous proposons d'insérer un paragraphe P 29 à propos des rencontres promotionnelles et non qualificatives pour les championnats de France qui mobilisent beaucoup d'équipes et permettent une activité qui s'étale sur toute l'année et ce quel que soit le niveau d'expertise des jeunes dans les APSA (rencontres promotionnelles, tour des « seconds », challenges, etc).

Championnats de France : 8 CF supplémentaires ont été organisés. 2331 AS ont envoyé au moins 1 équipe à ces finales nationales, soit 25.23% des AS ce qui représente une progression de 0.43%. Ce chiffre est à mettre en avant et pourrait trouver sa place dans le rapport (l'ajouter P30) et sur le site de l'UNSS.

Cette augmentation de Championnats de France et du nombre d'équipes a certainement une incidence sur le budget, y a-t-il eu dépassement du budget prévisionnel sur cette ligne ou non ?

Les Sections Sportives Scolaires

Leur nombre a augmenté ainsi que le nombre d'élèves qui y sont inscrits. Néanmoins en se référant à l'UNSS en chiffres la part des filles a diminué de 0.73% et elles ne représentent que 31% des inscrits. Cela est encore plus vrai dans les sections de sports collectifs. Est-ce parce qu'il y a davantage de sections masculines ouvertes que de sections féminines ? Nous n'avons pas les éléments pour le savoir. Il conviendra peut-être d'être attentif à cette question.

Les JO

Si on ajoute les arbitres et juges on arrive à 163 459.

Au final, toutes catégories confondues (arbitres, juges, reporters, organisateur, etc.) on arrive à 167 163

L'analyse à partir de l'UNSS en chiffres est très intéressante :

- Les F ds les JO, elles représentent 40.75% des JO, c'est plus que le pourcentage qu'elles ont dans les licenciés (39.93%)
pour ce qui est des arbitres et juges elles représentent 40.48% c'est aussi mieux que le pourcentage des licenciés. Elles s'engagent donc dans toutes les catégories de JO
- Les élèves de CLAIR et RRS : ils représentent 9.87% des JO, alors que les AS CLAIR et RSS représentent 11.5% des AS et les licenciés CLAIR et RSS 11.10% des licenciés. C'est peut-être un objectif à développer dans ces AS.

A la page 39 du rapport il est rappelé la valorisation de l'option facultative EPS, qu'en est-il pour la voie professionnelle, en référence à l'annonce faite par l'Inspection Générale lors de la dernière AG extraordinaire ?

Les Filles

Il est à noter que le % des filles parmi les licenciés est en légère augmentation par rapport à l'an passé (39.93% des licenciés 2013-2014 contre 39.69% l'an passé soit + 0.24%), ainsi que leur taux de fidélisation.

P40, nous trouvons un chapitre spécifique sur la pratique des Filles. Au-delà de la mixité c'est davantage l'égalité qui doit être recherchée. Egalité dans les conditions d'entraînement, de nombre de rencontres, de difficultés, de rôles à tenir, etc. La mixité est un moyen d'y parvenir, mais elle peut dans certains cas, notamment dans les LP à public majoritairement masculin ou féminin, devenir un frein à la pratique mais surtout à l'accès aux compétitions à finalité nationale pour soit les garçons, soit les filles. Il faut donc être prudent et maintenir comme c'est le cas jusqu'au niveau académique des rencontres ouvertes à tous et toutes.

S'il est souligné que l'AS permet de vivre une première expérience de vie associative, ce n'est pas réservé aux filles, c'est en effet une « marque de fabrique » UNSS valable également pour les Garçons (on le voit dans l'engagement en tant que JO). La notion de projet est valorisée chez les Filles mais ne devrait-elle pas l'être aussi pour les garçons ?

La formation

C'est un chapitre budgétaire qui a été réhaussé, notamment pour proposer des formations dans les APSA aux enseignants d'EPS-animateurs d'AS. Au-delà de l'aspect budgétaire que nous verrons là encore au prochain CA, cette formation répond à un besoin réel chez les enseignants. Elle complète, voire malheureusement se substitue parfois à la formation continue des enseignants d'EPS.

Dans ce chapitre formation, la formation/information vers la commission nationale des chefs d'établissement est évoquée P50. Nous pensons qu'au-delà de ce « cercle de convaincus » il serait intéressant de développer cette formation vers tous les chefs d'établissements. Cela permettrait entre autres d'éviter certaines situations conflictuelles, douloureuses et problématiques que certaines AS vivent avec les refus de présidence d'AS de certains chefs d'établissements par méconnaissance du fonctionnement mais surtout de la plus value qu'apporte le sport scolaire dans les établissements et pour les élèves. Une formation vers les tuteurs et les stagiaires EPS, là où elle existe, serait également un axe de développement.

Enfin il nous semble qu'il manque un chapitre essentiel sur la formation des cadres UNSS qui existe pourtant dans le budget de la structure. Il pourrait être ajouté P51. Cette formation doit être accessible à tous les cadres UNSS quelle que soit leur position administrative. L'UNSS connaît des

évolutions permanentes, les cadres ne peuvent passer à côté de formations qui leur permettraient de mener à bien les différentes missions qui leur sont assignées.

L'international

P53 il est dit qu'il faut rompre avec l'idée du coût important des rencontres internationales pour les services UNSS et les AS. Certes la ligne budgétaire nationale qui y est consacrée est peu importante mais c'est pourtant une réalité qu'on ne peut nier dans la réalisation de ces événements. Le montage budgétaire est réalisé par les Directions régionales et/ou départementales UNSS et dépasse très largement la subvention nationale de l'UNSS. Certaines organisations peuvent coûter très cher aux services déconcentrés et avoir un impact négatif sur la redistribution des crédits d'animation au plan local, comme nous l'a montré l'exemple de l'ISF Foot à Bordeaux en 2013. Quant aux AS, certes elles font le choix d'y participer mais les frais engagés sont toujours très élevés et si 3% environ d'AS parviennent à développer un projet international, nombreuses sont celles qui ne peuvent même pas l'imaginer. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les encourager à le faire, mais que le coût reste un obstacle majeur.

Cet engagement vers l'international, auquel le SNEP-FSU n'est pas opposé rappelons le, représente un investissement lourd pour l'UNSS en termes de coût et de temps qui n'est pas toujours directement visible. Plusieurs directeurs nationaux adjoints ont la responsabilité du dossier international, ils doivent pouvoir mieux accompagner les services UNSS qui organisent des événements internationaux qui sont sans doute bien plus complexes à organiser. Or il semble que cela ne soit pas toujours le cas. Le SNEP-FSU demande un suivi très particulier par ces DNA pour aider les académies de Limoges en 2015 (CM de Basket-ball) et Rouen en 2016 (CM de Handball).

Certificat médical

C'est un sujet que nous avons déjà abordé l'an dernier. Des annonces diverses paraissent dans les médias. Avez-vous des informations sur le devenir de ce certificat médical ? *Le SNEP-FSU rappelle qu'il n'est pas favorable à la suppression du certificat médical car il permet, lorsqu'il est délivré dans de bonnes conditions, un suivi médical régulier des élèves. Pour autant ce CM reste souvent difficile à obtenir, notamment dans les familles les plus défavorisées et devient parfois un obstacle à l'engagement des jeunes.* Nous plaçons pour un certificat médical annuel unique valable pour toutes les APSA dans le sport civil et à l'UNSS.

Visibilité et image de l'UNSS

- le site : on y voit beaucoup d'initiatives et informations nationales et internationales. Une place plus grande pourrait être faite aux AS et aux pratiques « ordinaires » de l'UNSS pour mettre en avant la « masse » d'élèves et jeunes arbitres mobilisés. De la même manière un bandeau déroulant avec l'info que plus de 2300 AS participent à au moins un championnat de France mettrait en évidence que la pratique de « haut niveau » est accessible à une AS sur 4.
- Contrats et partenariats : *Le SNEP-FSU demande depuis longtemps qu'ils soient portés à la connaissance et soumis à l'avis du CA.* Les nouveaux statuts modifiés s'ils sont validés par le conseil d'Etat le prévoient d'ailleurs à l'article 13 de façon à ce que les engagements qu'ils

induisent tant en matière de coût soient connus des administrateurs et validés démocratiquement. Le prochain CA sur le budget serait l'occasion de faire un point sur ces partenariats et les engagements et bénéfices pour l'UNSS.

- Les réseaux sociaux : ces nouveaux moyens de communication sont chronophages et modifient probablement la charge de travail des cadres UNSS. Une attention particulière doit être menée pour qu'ils puissent continuer à remplir toutes les missions d'organisation des manifestations sportives et des actions de développement du sport scolaire à tous les niveaux.